



MISE A L'ENQUÊTE

Sont mis à l'enquête publique les plans et documents présentés par

**Commune de Belmont-Broye
Pré-de-la-Cour 4
Case postale 35
1564 Domdidier**

Objet : **Modification du plan d'aménagement local (PAL) de Belmont-Broye, secteur Léchelles
Mise en « zone spéciale » (selon art. 18 LAT) du site « Ex-Carbura » pour permettre la réalisation d'un projet de centre de traitement des déchets et de valorisation des matières secondaires**

Particularités :

A. Procédure de modification du PAL de Léchelles :

- **Mise à l'enquête publique des modifications du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal d'urbanisme (RCU).**

Seules les modifications apportées aux PAZ et au RCU dans le cadre de cette enquête publique font partie de la présente procédure et peuvent faire l'objet d'oppositions.

- **Mise en consultation publique des modifications du plan directeur communal (PDCoM).**

Seules les modifications apportées au PDCoM dans le cadre de cette consultation publique font partie de la présente procédure et peuvent faire l'objet d'observations ou de remarques.

B. Autres procédures (FRIAC) :

D'autres documents font l'objet d'une mise à l'enquête publique simultanée par rapport à la présente modification du PAL. Il s'agit notamment :

- de la demande de permis de construire du projet (avec les études annexes, y compris le rapport d'impact sur l'environnement),
- du projet d'équipement pour l'évacuation des eaux usées et le raccordement à l'eau potable (équipement de base).

Le dossier est consultable auprès de la Préfecture de la Broye à Estavayer-le-Lac et de l'administration communale de Belmont-Broye à Domdidier, pendant les heures d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la commune, durant le délai d'enquête de 30 jours, **soit du 15 novembre 2024 au 16 décembre 2024.**

Les éventuelles oppositions ou observations dûment motivées doivent être adressées par écrit au Conseil communal de Belmont-Broye ou à la Préfecture de la Broye durant le délai d'enquête de 30 jours, **soit jusqu'au 16 décembre 2024.**